



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 mai 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 5 mai 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 20 mai 2003

**Aménagement de la Place de la Brèche. Marché de définition  
souscrit avec le groupement SELARL Beaudouin. Approbation de  
l'avenant n°1.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

**Secrétaire de séance :** Melle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Michel PAILLEY, M. Joël RENOUX, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2003**

DELIBERATION D20030194

**AMERU**

**Aménagement de la Place de la Brèche. Marché de définition  
souscrit avec le groupement SELARL Beaudouin. Approbation  
de l'avenant n°1.**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire

Dans le cadre du programme d'aménagement de la Place de la Brèche, la Ville de Niort a passé trois marchés de définition simultanés auprès de groupements formés d'équipes pluridisciplinaires.

Le marché 2002-007 a été passé avec le groupement SELARL Beaudouin, Florence Marty, Lionel Guibert, SARL IEA, Société Civile EREA, Société Civile BERS dont le mandataire est le cabinet Hervé Beaudouin.

L'acte d'engagement du marché a prévu une rémunération identique pour les trois équipes de 38 250 € HT avec une décomposition fixée à :

- 28 050 € HT pour la phase collective de 5 mois ;
- 10 200 € HT pour la phase de transcription spatiale individuelle de 3 mois.

Il était demandé au mandataire dans le cadre de son offre de préciser la répartition envisagée de ces montants entre les différents prestataires du groupement.

La décomposition fournie initialement par le cabinet Hervé Beaudouin a été modifiée en cours d'exécution, ce qui fait que les prestations réalisées ne respectent pas la décomposition précitée.

Le cabinet Hervé Beaudouin a donc été invité à nous faire connaître la nouvelle répartition à retenir.

Cette nouvelle décomposition se traduit par un tableau de répartition qui doit remplacer celui joint à l'acte d'engagement initial, ceci sans incidence sur la rémunération totale ni sur les délais d'exécution du présent marché.

Cette opération nécessite la passation d'un avenant qui est joint à la présente délibération et qu'il vous est proposé d'approuver.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet d'avenant ci-joint.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)